

PUBLIC

Politique Globale

Charte Achats responsables

Ref: G – PROC – PL – 002 - F

Date de publication: 13 mars 2025

Conten

1.	Objet du document	3
2.	Assurer un traitement financier équitable des fournisseurs.....	3
3.	Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives	3
4.	Identifier et gérer les situations de dépendance mutuelle avec les fournisseurs	4
5.	S'associer à des organisations signataires ayant des relations commerciales avec nous	4
6.	Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie	4
7.	Prendre en compte les questions de responsabilité environnementale et sociale.....	5
8.	Être un membre responsable de la communauté d'affaires locale	5
9.	Avoir une fonction d'achats professionnelle et éthique.....	6
10.	Assurer la gestion globale des relations avec les fournisseurs par la fonction Achats ..	6
11.	Communication de cette Procédure	7
12.	Gestion documentaire.....	7
	Historique.....	8

1. Objet du document

Chez Foundever, nous valorisons et promouvons une culture d'intégrité, de transparence et de comportement éthique dans toutes nos opérations commerciales et vis à vis de nos partenaires. Dans ce contexte, cette Charte définit les principes auxquels Foundever souscrit.

2. Assurer un traitement financier équitable des fournisseurs

Foundever respectera les délais de paiement légaux et s'engagera à s'y conformer de manière stricte et consciencieuse.

Foundever opère selon le principe d'échange commercial juste et libre, ne soumettant jamais les paiements à une quelconque exigence, encore moins à des exigences injustes.

Foundever s'engage à respecter l'esprit de la loi afin de :

- convenir des conditions de paiement dans le cadre d'un dialogue avec les fournisseurs ;
- demander aux fournisseurs de facturer rapidement une fois les biens ou services fournis ;
- garantir un processus de paiement fluide de bout en bout ;
- émettre le paiement au plus tard à la date limite légale ou contractuelle une fois que le fournisseur a livré le service et que le demandeur a confirmé que la prestation ou la fourniture a été exécutée avec succès ;
- informer les fournisseurs lorsque le paiement sera en retard ou retenu, que ce soit en raison d'un litige ou d'autres raisons, et traiter la question de manière proactive dans tous les cas.

3. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives

Foundever respectera ses engagements contractuels et écoutera activement ses fournisseurs. C'est la marque d'une relation fournisseur juste et harmonieuse.

L'objectif est de travailler vers des relations collaboratives et mutuellement bénéfiques avec des fournisseurs stratégiques.

Cela peut impliquer :

- de les soutenir dans leur croissance ;
- de développer des synergies en termes de compétences, de services ou d'équipements, en veillant à respecter la gestion des entreprises concernées, conformément à notre principe d'échange commercial juste et libre.

De telles initiatives collaboratives peuvent être formalisées dans un accord qui définit les conditions d'une relation de partenariat, excluant toute pratique qui constituerait une gestion de fait.

4. Identifier et gérer les situations de dépendance mutuelle avec les fournisseurs

Un facteur de risque pour les fournisseurs, en cas de changement soudain des volumes de commandes, est de concentrer trop de leur activité auprès d'un client unique (plus de 70 % de leur activité). Lorsque cela est identifié, Foundever encouragera les fournisseurs à poursuivre des actions et des initiatives bénéfiques pour leur entreprise (diversification, internationalisation, numérisation, mise à niveau des compétences, etc.).

Si Foundever doit se retirer de la relation commerciale, lorsque cela est possible et en fonction de la justification de la résiliation, cela devrait se faire par étapes et avec un préavis, en tenant compte de la durée de la relation et, le cas échéant, du degré de dépendance du fournisseur et de ses options pour diversifier ou s'adapter.

Inversement, un fournisseur détenant un monopole pourrait potentiellement compromettre l'approvisionnement de son client. Dans une telle situation, il serait raisonnable pour Foundever d'organiser plusieurs sources d'approvisionnement.

5. S'associer à des organisations signataires ayant des relations commerciales avec nous

Dans le cadre des relations bilatérales avec les fournisseurs actuels fournissant des services, Foundever s'efforcera de :

- établir une relation de confiance avec le fournisseur, qui, dans le même esprit, sera encouragée à tenir Foundever informée des développements opérationnels pertinents ;
- favoriser l'innovation ouverte et collaborative avec des fournisseurs potentiels, par exemple en établissant un dialogue étroit et régulier.

6. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie

Pour déterminer la meilleure valeur totale, lorsque cela est possible, Foundever prendra en compte :

- tous les composants de coûts. Cela signifie non seulement comparer le prix des biens ou services mais également prendre en compte tous les coûts accessoires, tels que :
 - o les coûts logistiques directement supportés par Foundever (transport, stockage, etc.)
 - o la durée du processus de développement technique (différentes étapes)
 - o le temps nécessaire pour la formation et l'acquisition de compétences
 - o les coûts de service après-vente calculés sur la base de services équivalents
 - o le coût de contrôle qualité et des audits de responsabilité sociétale des entreprises
- le cycle de vie global

- les facteurs de contingence qui pourraient affecter les coûts totaux de la chaîne d'approvisionnement, tels que :
 - o les pénuries d'approvisionnement
 - o la conformité des produits/services
 - o les risques liés à la résolution de litiges et aux efforts anti-corruption
 - o les fluctuations monétaires
 - o les risques sociaux, de santé publique et (géopolitiques) non couverts par l'assurance
 - o la fiabilité du service après-vente, avec des effets potentiels sur les pertes d'exploitation et l'atteinte à l'image de marque

7. Prendre en compte les questions de responsabilité environnementale et sociale

Reconnaissant que les opérations des organisations ont non seulement des conséquences économiques et financières, mais aussi environnementales et sociales, lorsque cela est possible, Foundever tiendra compte des considérations de développement durable, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cela implique de planifier les développements futurs dans les domaines suivants :

- La protection de l'environnement, par exemple en tenant compte des questions associées aux changements dans les combustibles fossiles, à la tarification des émissions, à la consommation d'énergie, aux matières premières, à l'empreinte carbone, à la gestion des déchets et à la gestion du cycle de vie ;
- La protection des droits humains, y compris l'inclusion et l'emploi, par exemple en promouvant des dispositions spécifiques dans les appels d'offres.

Le département Achats présentera des recommandations d'attribution qui prennent en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) pertinents. L'équipe dirigeante de Foundever veillera à ce que tous les secteurs d'activité concernés s'alignent sur les ODD établis et allouent les budgets appropriés pour traiter toutes les considérations environnementales et sociales pertinentes. Cet alignement est crucial pour favoriser des pratiques responsables et durables au sein de l'organisation, car l'allocation finale sera déterminée par les différents domaines d'activité.

Dans son reporting de performance extra-financière, Foundever rendra compte des impacts sociaux et environnementaux de ses opérations et de sa stratégie d'achats durables et de ses perspectives, notamment en ce qui concerne ses valeurs et les engagements qu'il a pris en émettant cette Charte. Foundever s'efforce de donner l'exemple à ses fournisseurs en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Dans ses critères d'évaluation, il devrait inclure des critères de performance environnementale, sociale et économique adaptés au contexte en question.

8. Être un membre responsable de la communauté d'affaires locale

Foundever s'engage :

- à être un participant actif et à soutenir le développement d'un réseau favorisant l'inclusion en maintenant de bonnes relations commerciales avec les fournisseurs ;

- pour l'économie circulaire, selon la catégorie d'achats, lorsque cela est possible, à donner la priorité aux fournisseurs locaux et aux chaînes d'approvisionnement courtes ;
- lorsque cela est possible, à donner la priorité au développement économique local et à l'investissement.

9. Avoir une fonction d'achats professionnelle et éthique

Pour suivre ces principes dans leurs opérations quotidiennes, Foundever s'appuie sur le professionnalisme de sa fonction Achat.

Les professionnels des achats :

- possèdent une expertise dans les compétences techniques et relationnelles requises dans le métier des achats ;
- se comportent de manière éthique et responsable envers les fournisseurs, sur la base d'un sens mutuel de l'intégrité professionnelle qui allie dévouement, impartialité, équité et transparence ;
- s'engagent personnellement à lutter contre la corruption, en restant impartiaux et objectifs et en évitant les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts ;
- s'emploient à élaborer - conjointement avec les demandeurs - des spécifications reflétant les besoins réels.

La qualité de la relation avec les fournisseurs est le résultat d'une collaboration, où chaque contribution individuelle joue un rôle. C'est un effort mutuel. Les mêmes principes s'appliquent donc à quiconque dans l'organisation (parties demandeuses, utilisateurs finaux, etc.) concerné par les relations avec les fournisseurs et les activités d'achats.

Foundever s'engage également à veiller à ce que ses employés aient les compétences nécessaires (individuellement et collectivement, y compris les compétences relationnelles) afin de construire des relations collaboratives tant en interne qu'en externe.

10. Assurer la gestion globale des relations avec les fournisseurs par la fonction Achats

La fonction Achats est responsable de l'exécution de la politique d'achats durables de l'organisation. À ce titre, elle dirige ou coordonne tous les aspects des relations avec les fournisseurs en :

- coordonnant les relations client-fournisseur sur la base d'un respect et d'une responsabilité mutuels, ce qui devrait inclure une écoute active des fournisseurs ;
- le cas échéant, mettant en œuvre des moyens appropriés pour suivre les fournisseurs ;
- communiquant la politique d'achats de l'organisation de manière aussi transparente que possible ;
- préférant des solutions amiables aux litiges commerciaux, par exemple par le biais du processus de médiation prévu dans les conditions du contrat ;
- concevant une politique d'achats durables qui s'aligne sur les priorités de Responsabilité Sociétale des Entreprises établies par Foundever ;
- évaluant les risques et opportunités des achats durables pour établir des priorités d'action.

Foundever est responsable de garantir des approvisionnements durables par le biais d'appels d'offres ouverts, libres et équitables qui respectent les règles suivantes : accès libre aux appels d'offres (par le biais d'un processus de qualification, le cas échéant), égalité de traitement des soumissionnaires, transparence et traçabilité des procédures, et lorsque cela est faisable, prise en compte de la Meilleure Valeur Totale comme défini au point 6.

La fonction Achats sera responsable de la direction et/ou de la coordination des plans opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette Charte, de suivre les indicateurs associés et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Foundever a désigné un ou plusieurs correspondants experts en la matière concernant cette Charte, que les fournisseurs peuvent contacter pour être mis en relation avec les bonnes personnes au sein de l'organisation.

11. Communication de cette Procédure

Cette Procédure sera mise à la disposition de tous les collaborateurs de Foundever sur [EverConnect](#) et sera communiquée aux fournisseurs sur le [Portail des Fournisseurs](#) du site internet de Foundever et sera publiée par le biais de canaux de communication internes et externes, selon les besoins.

12. Gestion documentaire

Propriété

Le Propriétaire du Document ci-dessous est responsable de s'assurer que ce document de l'entreprise est géré, maintenu et revu conformément aux lois, réglementations et normes internationales et locales les plus applicables.

Propriétaire du Document :

Miguel Gutierrez

Responsable des Achats Globaux

Miguel.Gutierrez@foundever.com

Le Responsable du Document est la personne nommée par le Propriétaire du Document pour effectuer une revue annuelle et une mise à jour de ce Document ; s'assurant que notre entreprise et nos personnes sont protégées et que nos obligations contractuelles sont respectées.

Responsable du Document :

Mariana Rodriguez

Directrice des Achats de transformation mondiale

mariana.rodriguez@foundever.com

Stockage et Utilisation

Veuillez noter que les seules versions approuvées de ce document et de la documentation de soutien sont celles présentes dans [EverConnect](#) dont le lien est fourni ci-dessous ; une copie imprimée est un document non contrôlé.

Les utilisateurs de ce document sont responsables de s'assurer qu'ils utilisent la version la plus à jour.

Historique

V1 (version initiale)	14 mars 2025	Publication de la version initiale
-----------------------	--------------	------------------------------------

